

FICHE D'IDENTITE DE LA QUALIFICATION DEMANDEE

TITRE DE LA QUALIFICATION : Peintre aéronautique (peinture, marquage, traçage, retouches)

1. OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDEE

Le (la) titulaire de la qualification agit généralement au sein d'une équipe de travail et en autocontrôle, dans le cadre de la réglementation et des normes relatives au secteur de l'aéronautique, et en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité.

L'opérateur devra en principe, dans le respect des spécifications d'un dossier de production, appliquer différentes gammes de peinture sur des grandes surfaces (avions ou structures), notamment en hauteur, et/ou petites ou moyennes séries pour des tôles planes ou des pièces à géométrie plus complexe. Il devra également réaliser des opérations de traçage de décoration et de marquage spéciaux.

Les activités qui seront confiées au titulaire de la qualification peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- La préparation de la surface selon divers procédés.
- La préparation de la peinture à partir de la documentation technique.
- La préparation des salles de peinture (contrôle de l'ensemble des paramètres permettant de garantir la conformité de l'application et des revêtements peinture).
- L'application de différents standards de peinture (primaires, finitions, peintures spéciales).
- La réalisation de retouches sur des éléments peints dans l'objectif d'obtenir un résultat uniforme et conforme aux exigences techniques.
- Le traçage et la réalisation de marquages spéciaux, les peintures de décoration, parfois en dégradé.
- La vérification et le réglage des équipements d'application ainsi que la maintenance de 1^{er} niveau de son installation.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Identifier les éléments préparatoires nécessaires à son activité ;
- 2) Organiser son activité ;
- 3) Préparer les surfaces suivant les exigences techniques appropriées ;
- 4) Mettre en œuvre les différents systèmes d'application des différentes peintures ;
- 5) Réaliser des retouches sur des éléments peints ;
- 6) Effectuer le traçage des décorations sur avion ;
- 7) Effectuer le marquage avion ;
- 8) Vérifier et attester la conformité du résultat, des équipements et des installations ;
- 9) Respecter les aspects environnementaux et les règles de sécurité ;
- 10) Participer au quotidien aux démarches d'amélioration continue.

2. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
1 - Identifier les éléments préparatoires nécessaires à son activité	A partir de documents de fabrication (documents de production, fiches d'instructions, de la qualité et documents HSE, ...). A partir de pièces défectueuses ou non	La documentation de fabrication est identifiée.	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
		La vérification de la concordance entre les données des documents liés à la commande (bons de commande client, ordres de fabrication, ...) et les données des documents de fabrication (fiches d'instructions, ...) est effectuée. Si les données ne sont pas conformes, l'information est correctement transmise au service concerné et suivant les procédures en vigueur dans l'entreprise.	
		Le contrôle visuel des pièces et/ou des surfaces est systématiquement effectué (quantité, matière, traitement de surface, masquage, intégrité géométrique, ...).	
2 – Organiser son activité	Matériel à disposition (harnais, pompe peinture, pistolets, ...). A partir d'instructions. A partir des documents d'organisation atelier	Le matériel et les équipements liés à son intervention sont identifiés.	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
		Les données techniques (conformité, exigences techniques, ...) liées aux peintures (date de péremption, date d'ouverture, qualité des produits, ...) sont repérées et prises en compte pour la préparation de l'activité.	
		La préparation du poste de travail (cabine, outillages nécessaires, positionnement des pièces ou avion, ...) est conforme aux instructions (liées au poste, à l'organisation atelier, ...).	
		L'organisation préparatoire de l'activité (choix des pièces ou des surfaces à peindre, nettoyage et entretien du matériel de peinture, optimisation des temps, respect des cycles, ...) prend en compte les contraintes techniques, qualité, logistique et HSE, définies par l'organisation atelier.	
3 - Préparer les surfaces en suivant les exigences techniques	A partir des instructions de procédés (IPDA, procédures spécifiques, PS-PSP, ...)	Le choix du procédé (dégraissage, ponçage, soufflage, lavage, ...) est effectué en fonction des supports et des exigences techniques.	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
		Le choix du matériel (ponceuses, grade du papier, solvant,...) est effectué en fonction des supports et des exigences techniques.	
		Les surfaces obtenues après intervention sont conformes aux exigences peintures et tiennent compte de l'intégrité du matériau et des sous-couches présentes sur la pièce.	

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
<p>4 - Mettre en œuvre plusieurs systèmes d'application peinture</p>	<p>A partir des instructions (consignes procédés, fiches peinture, données fournisseur, ...). A partir des conditions d'ambiance</p>	<p>La peinture est préparée en respectant les quantités et les proportions des mélanges exigées par les instructions.</p>	<p>En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation</p>
		<p>Les exigences techniques liées aux installations (température, hygrométrie, protections collectives, ventilation, qualité de l'air, ...) sont identifiées et respectées.</p>	
		<p>Le choix du matériel (pistolet pneumatique, pompe pneumatique, pompe électrostatique ...), le réglage du matériel (débit, pression, ...) et la gestuelle sont adaptés à la technologie utilisée, à la géométrie et à la quantité des surfaces à peindre.</p>	
		<p>Les différents standards de peinture sont appliqués en fonction des exigences techniques (nombre et types de couches, épaisseur,...) et les techniques de recouvrement (couches croisées, couches simples, voiles, ...) sont utilisées selon les instructions.</p>	
		<p>Les conditions opératoires et les cycles de séchage et/ou de désolvantation entre couches sont respectés.</p>	
<p>5 – Réaliser des retouches sur des éléments peints</p>	<p>A partir des critères d'acceptation des référentiels qualités. A partir des procédures internes</p>	<p>Les applications peinture qui ne correspondent pas aux spécifications (coulures, inclusions, peau d'orange, bavures, ...) sont identifiés visuellement et prises en compte.</p>	<p>En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation</p>
		<p>La gamme de reprise (choix du matériel / matériaux, choix du procédé : ponçage, décapage, égrenage, ...), les conditions de suppression locale (totale ou partielle) des couches de peinture présentes et les conditions de préparation de surface locale (dégraissage, ponçage, soufflage, lavage) sont définies avant la réalisation de la retouche.</p>	
		<p>Les nouvelles couches de peinture locales (voiles, retouches pinceau, ...) appliquées sont conformes aux critères d'acceptation.</p>	

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
6 - Effectuer le traçage et/ou le masquage des décorations	A partir d'un plan (de détails, de décoration, de positionnement poncifs, ...)	Le positionnement (traçage manuel, pose des prédécoupés, des gabarits, ...) de la décoration et/ou du masquage est réalisé selon les plans et en utilisant les techniques adéquates (repérage au crayon à l'aide d'un mètre à ruban, pose de ruban adhésif, ...).	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise
		Le traçage de la décoration en 3D, poncifs, prédécoupés ou la pose de films auto-adhésifs et/ou le masquage sont réalisés. Après contrôle du positionnement au mètre à ruban, si le résultat n'est pas conforme, l'opération est refaite.	Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
7 - Effectuer le marquage et le repérage	A partir d'un plan (de détails, de marquage et repérage, ...)	Le positionnement (traçage manuel, pose des prédécoupés, des gabarits, ...) du marquage et du repérage est réalisé selon les plans et en utilisant les techniques adéquates (repérage au crayon à l'aide d'un mètre à ruban, pose de ruban adhésif, ...).	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise
		La pose (utilisation raclette, retirer la protection) des différents marquages (transfert à sec, peints, adhésifs, ...) est réalisée. Après contrôle du positionnement au mètre à ruban, si le résultat n'est pas conforme, l'opération est refaite.	Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
8 - Vérifier et attester la conformité du résultat, des équipements et des installations	A partir des consignes, des instructions, des documents de travail au poste, des outillages, des instructions qualité.	Le poste de travail est nettoyé. Les contrôles relatifs aux équipements et aux installations liés à son activité sont effectués avant chaque utilisation. Les éventuels dysfonctionnements sont signalés.	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise
		Les contrôles sur pièces, conformément aux instructions qualité, sont effectués dans le respect des critères d'acceptation et des exigences de qualification (épaisseur, aspect, rugosité, peau d'orange, masquage, ...).	Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation

Capacités professionnelles	Conditions d'évaluation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
9 - Respecter les aspects environnementaux et les règles de sécurité	A partir des consignes, des instructions et des procédures établies, des déchets au poste de travail	Les consignes et le système HSE sont connus, utilisés et respectés aux différents postes de son activité.	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
		Les EPI, les accessoires et le matériel sont correctement utilisés et/ou mis en œuvre dans la situation de travail.	
		La nature des déchets à trier est identifiée (en visuel, à partir de documents) et les déchets sont déposés dans les containers prévus. En cas d'absence de container, les déchets sont triés suivant les consignes de l'atelier.	
10 - Participer au quotidien aux démarches d'amélioration continue	A partir des consignes, des instructions, des documents de travail au poste	La transmission de l'information est réalisée auprès d'opérateurs, de hiérarchiques, de façon exhaustive en toute transparence (anomalies détectées et signalées, transmission de consignes).	En situation réelle ou reconstituée et complété par l'avis d'entreprise Et, éventuellement questionnement par la commission d'évaluation
		Les dysfonctionnements sur des équipements, outillages et installations sont signalés oralement ou consignés dans les documents mis à sa disposition.	
		La participation aux démarches d'amélioration continue est active.	

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

4. MODALITES D'EVALUATION

4.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
 - L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
 - Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

4.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

4.1.1. Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

4.1.2. Définition des différentes modalités d'évaluation

- **Evaluation en situation professionnelle réelle**

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles en entreprise. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail réel
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

¹ le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

- **Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée**

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise par observation avec questionnements.

- **Avis de l'entreprise**

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.